



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

14/05/2024

Date d'affichage

15/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2024-051 : ADOPTION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL VERSÉ EN 2024.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a mis en place le RIFSEEP avec notamment le complément indemnitaire annuel.

Il propose de prévoir l'enveloppe budgétaire pour le complément indemnitaire annuel qui sera versé cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que l'enveloppe budgétaire pour 2024 sera donc de 3 350 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,



Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr